



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**POUR LA MISE EN ANIMATION
ET SITES TOURISTIQUES
COMMUNAUTAIRES**

2026

LES SITES TOURISTIQUES OBJET DU PRESENT
APPEL SONT EN PROPRIETE ET EN
COMPETENCE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE BITCHE

– CAHIER DES CHARGES –

Département :
MOSELLE

SITES CONCERNES :

Site verrier
Extérieurs, musée, espaces pédagogiques
MEISENTHAL

Moulin d'Eschviller
Extérieurs, musées, espaces pédagogiques
VOLMUNSTER

Ouvrage du Simserhof
Extérieurs, espace « magasin de munitions »
dans l'ouvrage, espaces pédagogiques
SIERSTHAL

Musée du Sabotier
Extérieurs
SOUCHT

Nouveauté 2026 :
Ancien collège Saint-Augustin
Extérieurs
Bitche

I – OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

La Communauté de communes du Pays de Bitche propose la mise à disposition éphémère, partielle ou totale, de ses sites à vocation culturelle et touristique (cités en objet) en organisant le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans le cadre des règles de la comptabilité publique.

1– Mode de consultation

L'appel à manifestation d'intérêt est fondé sur le présent cahier des charges et l'ensemble des informations juridiques, administratives et techniques relatives aux sites cités en objet

L'appel à manifestation d'intérêt est organisé par :

Communauté de Communes du Pays de Bitche
Direction du Marketing territorial
4 rue du Général Stuhl
57230 BITCHE
Tél : 03 87 96 99 45
contact@cc-paysdebitche.fr

La Direction Marketing territorial tient à disposition de toute personne intéressée le présent cahier des charges qui est également téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : www.cc-paysdebitche.fr

2– Contexte et objectifs

La Communauté de Communes du Pays de Bitche gère un réseau de sites touristiques communautaires incluant des musées et autres lieux patrimoniaux :

- Site verrier de Meisenthal
- Ouvrage du Simserhof à Siersthal
- Moulin d'Eschviller à Volmunster
- Musée du Sabotier à Soucht
- Nouveauté : ancien collège-lycée Saint-Augustin à Bitche.

Dans le cadre de sa politique culturelle et touristique, elle souhaite renforcer l'attractivité de ces sites à travers la mise en place d'événements diversifiés et innovants.

Les objectifs principaux sont :

- Promouvoir et valoriser le patrimoine local,
- Attirer un public varié et augmenter la fréquentation des sites,
- Créer des événements de qualité s'inscrivant dans une démarche durable et inclusive.
- Nouveau : expérimenter une offre estivale conviviale et culturelle au Collège Saint-Augustin

2. Nature des prestations attendues

Les prestations attendues incluent :

Proposition d'événements dans les sites touristiques communautaires

(Site verrier, Moulin d'Eschviller, Simserhof, Musée du Sabotier) :

- Productions événementielles (installations, dispositifs, médiations,)
- Ateliers participatifs (animations, conférences, etc.).

Saint-Augustin :

- Programmation culturelle estivale pour la guinguette (concerts, spectacles, DJ sets, etc.)
- Exploitation d'un espace buvette et restauration

Mise en œuvre opérationnelle :

- Maîtrise budgétaire
- Coordination avec les équipes des services de la collectivité et des sites.
- Gestion logistique (montage/démontage, équipements techniques).
- Respect des normes de sécurité et d'accessibilité.
- Gestion de la buvette et de la restauration dans le cadre de la « guinguette » au Saint-Augustin

Communication et promotion :

- Coordination avec les équipes des services de la collectivité et des sites pour l'élaboration de supports de communication.

3. Durée et calendrier

Durée de l'AMI : dès date à définir dans le cadre de la saison 2026 des sites.

Calendrier indicatif :

- Date limite de dépôt des candidatures : 15 avril 2026
- Mise en œuvre des événements : Saison touristique 2026
- Ginguette estivale Saint-Augustin : exploitation prévue de juin à août 2026

4. Porteurs de projets

Profil des porteurs de projet attendus :

- Expérience avérée dans la création et la gestion d'événements culturels, touristiques, éducatifs.
- Capacité à travailler en étroite collaboration avec les institutions publiques et privées.
- Sensibilité aux enjeux locaux, sociaux et environnementaux.
- Compétences en gestion de restauration/buvette et animation de lieux festifs (Saint-Augustin)

II – CONTENU DES CANDIDATURES

Les candidats doivent produire en réponse au présent AMI les éléments suivants :

Pour tout candidat :

Une note de présentation de leur structure : dénomination, structure juridique, motivations, références comparables

Un dossier (maximum 20 pages) décrivant les propositions d'événements, incluant :

- Une description détaillée des animations proposées.
- Une notice méthodologique de travail
- Un budget prévisionnel détaillé.
- Un calendrier indicatif des actions.
- Les documents administratifs requis (dont extrait Kbis, attestation d'assurance, etc).
- Le présent cahier des charges signé valent acceptation des termes
- Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années ou les trois derniers exercices clos.
- Chiffre d'affaires HT pour les deux dernières années

Si personne physique :

- Nom, prénoms (dans l'ordre de l'état civil), adresse.
- Toute pièce pouvant justifier du patrimoine et des capacités financières de la personne

Si personne morale :

- Nom du (ou des) dirigeant(s), du (ou des) représentant(s) légal(aux), ou de la (ou des) personne(s) dûment habilitée(s)
- Dénomination, capital social, siège social, coordonnées
- Statuts à jour certifiés conformes par le candidat,
- Une copie certifiée conforme des pouvoirs de la personne représentant le candidat. Ces pouvoirs doivent permettre au signataire d'engager valablement le candidat.
- Extrait, de moins d'un mois, de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au registre des associations

III – CONTRIBUTIONS

L'ensemble des participations (financières, techniques et humaines) devra être décliné précisément et de façon complète dès formalisation de la proposition.
Un budget le plus détaillé possible devra être joint.

IV – DEPOT ET ANALYSE DES CANDIDATURES

1– Présentation des candidatures

La lettre de candidature doit être rédigée en français et signée par le candidat, personne physique, ou, pour une personne morale, par une personne habilitée à l'engager juridiquement et financièrement (documents justificatifs à l'appui).

La transmission de la candidature doit être effectuée sous pli cacheté portant les mentions en très gros caractères et en rouge :

**« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET –
CANDIDATURE POUR LA PROGRAMMATION D'EVENEMENTS DANS LES SITES
TOURISTIQUES COMMUNAUTAIRES »**

"Ne pas ouvrir par le service du courrier"

Ces plis sont impérativement transmis via l'une des formes suivantes :

- Soit par voie postale, **par lettre recommandée avec avis de réception**,
- Soit remis directement sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Pays de Bitche
4 rue du Général Stuhl
57230 BITCHE

Une candidature transmise via un autre mode de transmission ne pourra pas être acceptée et ne fera l'objet d'aucune analyse.

2– Date limite de réception des candidatures

15 avril 2026

Les plis qui parviendraient après la date fixée ci-dessus ou sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. La seule date prise en compte est la date de réception certifiée par la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

3– Critère d'évaluation des candidatures

Le candidat sera retenu en fonction des 5 critères évalués de façon complémentaire et équivalente :

- la qualité, la pertinence et le sérieux du projet présenté et la plus-value culturelle et touristique apportée au territoire et à ses habitants ;
- la cohérence affirmée avec le/les sites concernés et les projets communautaires et la capacité à accompagner de nouveaux développements du site communautaire ;
- l'existence d'une démarche inclusive et fédérative en direction des autres acteurs et forces vives du territoire, des artistes et amateurs locaux ainsi que la parfaite connaissance du territoire local et régional ;
- l'expérience dans la programmation d'événements culturels, touristiques ou patrimoniaux dans des sites équivalents ;
- la capacité financière du porteur de projet de supporter les charges et besoins et l'existence de soutiens financiers institutionnels et/ou privés ainsi que la proposition financière présentée.

Exclusions :

Une même action ne pourra pas être soutenue par plusieurs dispositifs d'aides de la Communauté de Communes. Aussi, les actions déjà présentées dans le cadre des Appels à Projets Culturels et Touristiques seront exclues.

Commission de sélection des candidatures :

Les propositions seront analysées techniquement par la direction du marketing territorial et présentées aux élus membres des commissions tourisme & marketing territorial.

La commission priorisera ses choix selon l'enveloppe budgétaire allouée.

Les candidats retenus seront avertis par courrier des résultats de la commission.

V – AUTRES DISPOSITIONS

1.– Organisation des visites

Une visite d'un ou de plusieurs des sites mentionnés ci-dessus peut être organisée sur rendez-vous, à la demande des candidats. Pour l'organisation de la visite, les candidats doivent contacter la Communauté de Communes du Pays de Bitche au : 03 87 96 99 45 ou par mail à contact@cc-paysdebitche.fr

2.– Publicité de l'appel à manifestation d'intérêt

L'appel à manifestation d'intérêt fait l'objet de mesures de publicité, permettant d'assurer une visibilité à l'appel à manifestation d'intérêt en utilisant notamment le site internet de la Communauté de Communes et les autres outils utiles.

Signature du candidat